

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE JEUNESSE

SERVICE CIVIQUE

Offre de Mission : Favoriser l'accès à la culture et le développement de la lecture

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	<p>Le statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
Structure d'accueil	<p>Médiathèque intercommunale Maurice Pic 16 bd Général de Gaulle 26200 Montélimar Montélimar-Agglomération</p>
Durée de la mission	<p>8 mois, du 04 novembre 2024 au 03 juillet 2025 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
Activités principales	<p><u>Afin de favoriser l'accès à la culture et accompagner les publics dans la découverte des services de la médiathèque, le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration et la mise en place d'animations culturelles dans et hors les murs à destination de tous les publics, notamment des publics empêchés : club de lecture, après-midi jeux, ateliers écriture, portage à domicile ... - Participer au développement de la transversalité entre services municipaux (CCAS, centres sociaux, écoles, accueils de loisirs) - Participer à la co-conception et co-animation d'ateliers en direction du jeune public dans le domaine de la lecture, des jeux de sociétés, de la culture et des nouveaux médias - Participer à la démarche de communication du service et faire connaître les activités de la médiathèque - De manière exceptionnelle assurer l'accueil du public (prêt-retour, aide à la recherche documentaire) ainsi que la réception, le classement et l'équipement des documents.
Indemnités et avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de 636,94 € (496,94 € versés par l'État et 140,00 € versés par la collectivité) ; - Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ; - Protection sociale, cotisation retraite ; - Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	<p>Aurélié Pizzin – Cheffe de service Jeunesse 04-75-00-26-78 – aurelie.pizzin@montelimar.fr</p>